



Arrêté du Maire

Ville de Concarneau - Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

« Allée Jean-Marie Le Bris - Rue L'Aire L'Evêque »

Service Voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté temporaire n°2023-300

Le Maire de la Ville de Concarneau,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8, R.411-5 et R.417-10,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants,

VU, le Code de la Voirie Routière,

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre de travaux rue L'aire L'evêque, depuis l'Allée Jean Marie Le Bris ; il convient de réglementer la circulation des piétons et des cyclistes, dans l'intérêt de la sécurité publique,

ARRETE

Article 1 : Pour permettre les travaux rue L'aire L'evêque, par l'entreprise Aydin, la circulation des piétons et des cyclistes sera interdite , Allée Jean-Marie Le Bris (entre le n°48 rue Malakoff et l'Avenue Pierre Guéguin) et Rue l'Aire L'Evêque :

le mercredi 26 avril 2023

La circulation sera autorisée entre les différentes phases de travaux

Article 2 : La signalisation sera assurée par les services municipaux, conformément à la réglementation en vigueur .

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Mme La Directrice Générale des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Madame la Directrice des Services Techniques et à l'entreprise Aydin .

A CONCARNEAU, le 24 avril 2023

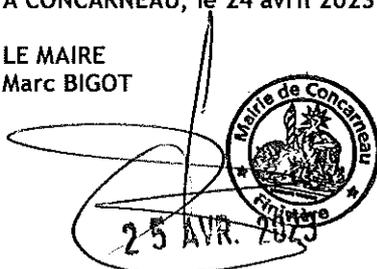
LE MAIRE
Marc BIGOT



25 AVR. 2023

Pour extrait certifié conforme,
A CONCARNEAU, le 24 avril 2023

LE MAIRE
Marc BIGOT



Publication par voie d'affichage :
du au